

ANALYSE du Comité d'Evaluation de l'Intégration Au Bâti

Raison sociale du demandeur **SOLARSIT**
Coordonnées du demandeur Patrice TABEAU
info@solarsit.fr
Dénomination du système **PERFORMANCE**
Date AR Demande 28/10/2010
Date d'examen par le comité 16/05/2011

ID_CEIAB

#0176-P

Domaine d'emploi et type d'intégration demandés par le pétitionnaire

Intégration au bâti

- En couverture totale d'un pan de toiture
- Bâtiments neufs
 - Bâtiments existants
- En couverture partielle d'un pan de toiture
- Bâtiments neufs
 - Bâtiments existants
- En remplacement des éléments de couverture suivants :
- Ardoises
 - Tuiles plates en terre cuite ou béton
 - Tuiles à pureau plat à emboîtement ou à glissement en terre cuite ou en béton
 - Tuiles à relief à emboîtement ou à glissement en terre cuite ou en béton
 - Tuiles « canal » de terre cuite,
 - Plaques profilées en fibres-ciment
 - Plaques nervurées en aluminium ou issues de tôles d'acier revêtues
 - Feuilles longues en zinc
- Epaisseur en œuvre du système photovoltaïque de 64 mm

Analyse du comité

Note préalable : le comité ne se prononce que sur les critères techniques et non sur les critères d'usage et d'âge du bâtiment. Il importe à chaque porteur de projet de s'assurer que ces critères sont remplis. Pour l'intégration au bâti, en cas de couverture partielle d'un pan de toiture, le comité s'est basé sur des valeurs moyennes pour juger du fait que le système photovoltaïque est situé ou non dans le plan de la toiture.

Il appartient au porteur de projet de vérifier que la hauteur de dépassement du système photovoltaïque par rapport au plan des éléments de couverture est inférieure ou égale à 60 mm si le projet a fait l'objet d'une demande de raccordement avant le 1^{er} janvier 2012 et 20 mm si la demande a été faite après le 1^{er} janvier 2012.

Au regard de la demande et des éléments transmis par le pétitionnaire, le Comité d'Evaluation de l'Intégration Au Bâti considère que le dossier ne contient pas suffisamment d'éléments permettant d'apprécier :

- que la géométrie des abergements latéraux proposée soit également adaptée à la pose en remplacement d'Ardoises ou de Tuiles plates (description manquante du façonnage éventuel sur chantier de l'abergement proposé, nécessaire pour pouvoir apprécier de l'étanchéité).

Le dossier doit être complété conformément au guide mis à disposition par le Comité sur son site Internet (www.ceiab-pv.fr).

A l'exclusion des points ci-dessus énumérés, le Comité n'étant pas en mesure d'examiner le respect des critères d'intégration (IAB) ou d'intégration simplifiée (ISB) au bâti de l'arrêté - faute de précision - et après analyse du complément de la demande, le CEIAB conclut que :

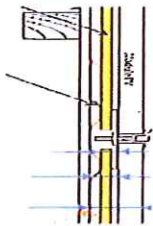

- Le système photovoltaïque est parallèle au plan de ladite toiture
 - Le système photovoltaïque remplace des éléments du bâtiment qui assurent le clos et couvert.
 - Le système photovoltaïque assure la fonction d'étanchéité.
 - Après installation, le démontage du module photovoltaïque ou du film photovoltaïque ne peut se faire sans nuire à la fonction d'étanchéité assurée par le système photovoltaïque ou rendre le bâtiment impropre à l'usage.
 - Le système photovoltaïque est composé de modules rigides. Les modules constituent l'élément principal d'étanchéité du système.
-
- En cas de couverture partielle d'un pan de toiture, le Comité se prononce sur le fait que le système photovoltaïque est installé dans le plan de la toiture en considérant l'épaisseur mise en œuvre E_p du système la plus défavorable, 64 mm, et en comparant cette hauteur aux hauteurs moyennes en œuvre des principaux éléments de couvertures (cf. annexe).

Pour l'année 2011, la hauteur tolérée de dépassement du système photovoltaïque est de 60mm.
 A partir de l'année 2012, elle est de 20 mm.

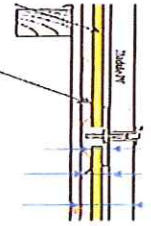

Eligibilité			Tuile à pureau plat <i>emboîtement ou glissement</i> en terre cuite ou béton	Tuile à relief <i>emboîtement ou glissement</i> en terre cuite ou en béton	Tuile canal de terre cuite	Plaques profilées en fibres-ciment	Plaques nervurées en aluminium ou issues de tôles d'acier revêtues
			55 mm	90 mm			120 mm
2011			OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2012			OUI	OUI	OUI	OUI	NON

Synthèse publique

Liste des systèmes photovoltaïques examinés par le CEIAB et répondant aux critères techniques d'Intégration Simplifiée au Bâti (ISB) de l'arrêté tarifaire du 4 Mars 2011

Dénomination commerciale	Société demandeur	Référence CEIAB	Principe du système	Photo mise en œuvre	Couverture totale	Couverture partielle						REMARQUES DU COMITE		
						Eligibilité	Ardoises	Tuiles plates	Tuiles à pureau plat à emboîtement	Tuiles à relief à emboîtement	Tuiles "canal"		Plaques profilées fibres-ciment	Plaques nervurées aluminium ou acier
PERFORMANCE	SOLARSIT	0176-P												
								ISB	ISB	ISB	ISB	ISB	ISB	

Liste des systèmes photovoltaïques examinés par le CEIAB et répondant aux critères techniques d'Intégration Au Bâti (IAB) de l'arrêté tarifaire du 4 Mars 2011

Dénomination commerciale	Société demandeur	Référence CEIAB	Principe du système	Photo mise en œuvre	Couverture totale	Couverture partielle						REMARQUES DU COMITE		
						Eligibilité	Ardoises	Tuiles plates	Tuiles à pureau plat à emboîtement	Tuiles à relief à emboîtement	Tuiles "canal"		Plaques profilées fibres-ciment	Plaques nervurées aluminium ou acier
PERFORMANCE	SOLARSIT	0176-P												
						2011			IAB	IAB	IAB	IAB	IAB	IAB
		2012						IAB	IAB	IAB	IAB			